

SARL Les Truites de la Côte d'Argent
Groupe AQUALANDE
505, rue de la Grande Lande
40120 ROQUEFORT

M. Laurent LAFARGUE
DDETSPP des Landes
BP 371
40012 Mont de Marsan Cedex

Mézos, le 22 décembre 2021

Objet : *Dossier de demande d'autorisation environnementale*
Forage pisciculture de Mézos (BSS002CRWJ)

Monsieur,

La société « Les Truites de la Côte d'Argent » exploite depuis 2017 un forage captant la nappe du Pliocène et qui alimente en eau d'un système piscicole en circuit recirculé situé sur la pisciculture du Courlis, à Mézos.

Ce système doit être alimenté en eau de manière continue afin de maintenir un environnement d'élevage sain pour les poissons.

Le société « Les Truites de la Côte d'Argent » ayant dans un 1^{er} temps souhaité que cet ouvrage reste soumis au régime déclaratif (au titre de la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature IOTA définie à l'article R214-1 du Code de l'Environnement), l'exploitation du forage a été autorisée par un arrêté préfectoral délivré le 9 février 2017 dans la limite d'un débit horaire de 22.5 m³/h et d'un volume annuel prélevé de 199 000 m³/an.

Après 4 ans d'exploitation de ce circuit, il a été mis en évidence que le débit de prélèvement autorisé limitait la bonne utilisation de ce bassin pilote. C'est pourquoi les besoins en eau ont récemment été réévalués à la hausse.

Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint un dossier de demande d'autorisation environnementale établi au titre du Code de l'Environnement (articles R. 181-13 et suivants) dans l'objectif de faire évoluer le régime d'exploitation autorisé sur ce forage en fonction de nos besoins actuels.

Dans l'attente, nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information que vous jugerez utile et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

le 22/12/2021

Martin Verspieren